Mais depuis un moment déjà on peut remarquer que la foule pressée autour du cicérone ne prête plus une attention aussi soutenue aux explications.

C'est que : Ventre affamé n'a pas d'oreilles. »

Il est midi. Les voyageurs ont bien gagné leur dîner. En route donc pour l'*Hôtel de l'Enfer*.

Les élèves eux prennent leur repas, sur la pelouse du château.

Le cadre est champêtre, l'appétit formidable, le service vivement fait, tout va donc pour le mieux et personne ne se fait prier.

Les autres excursionnistes emplissent toutes les salles de l'hôtel. Il faut se hâter.

L'excellent dîner, fort bien servi, est expédié en une petite demi-heure, et à une heure quinze, tout le monde se trouve à la gare de Pierrefonds pour prendre le train spécial qui quarante minutes plus tard nous dépose à Chantilly.

A CHANTILLY

Cette dernière étape de l'excursion n'est pas la moins intéressante.

Statue du connétable de Montmorency (Chantilly)

De trois heures à six heures, les *excursionnistes ont le temps de visiter tout à leur aise* l'incomparable château de Chantilly, la forêt et la ville.

La résidence favorite du *duc* d'Aumale, aujourd'hui le Musée Condé, vaut à elle seule le voyage. Il y a là réunis dans de magnifiques salles et admirablement disposés des trésors artistiques d'une inestimable richesse. Les galeries de tableaux renferment des chefs-d'œuvre signés des plus grands maîtres.

Ici encore nous n'esquisserons même pas une description : il y a des choses qu'il faut voir et que la plume se refuse à expliquer, les merveilles du château de Chantilly sont de celles-là.

Après une sommaire visite au musée, les excursionnistes se répandent dans le parc dont les multiples avenues forment autant de dômes de verdure. Les uns vont se reposer sous les ombrages ; d'autres enfourchent une bécane et pédalent vers les sites connus ; enfin, beaucoup s'offrent une magnifique promenade à travers l'immense forêt.

Les plus jeunes élèves s'amusent, pendant ce temps, à voir sauter d'énormes carpes dans les eaux du lac.

A regret, bien à regret, il faut quitter cet endroit enchanteur et revenir, à six heures quinze, vers la gare.

LE RETOUR

Quelques minutes plus tard le départ est donné.

Pendant que nous commentons les détails de notre beau voyage, le train marche, marche avec une effrayante rapidité.

Il suit la ligne de Creil à Longueau, Arras, Douai. Au milieu de conversations très animées le temps passe vite et nous pouvons bientôt saluer de nouveau notre bonne ville de Roubaix. Notre train spécial entre en gare à 9 heures 45.

En terminant ce compte-rendu forcément bref, nous tenons à remercier les employés du chemin de fer de l'obligeance qu'ils ont montrée envers les excursionnistes sur tout le parcours.

Et maintenant : A l'année prochaine. L. R.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un écho de la manifestation de dimanche. — On sait que des cris hostiles ont été poussés, dimanche, au cours de la manifestation organisée par les catholiques roubaisiens pour le rétablissement des processions.

Le bruit a couru qu'un jeune homme infirme, Joseph Gaudefroy, qui revend des billets aux voyageurs à la gare, se trouvait parmi les contre-manifestants.

D'une enquête faite à ce sujet, il résulte que Joseph Gaudefroy a été victime d'une méprise, car il n'a pas quitté la gare durant toute la matinée du dimanche.

On l'a sans doute confondu avec l'anarchiste Equinet, qui, on le sait, a été conduit au poste de police, puis relaxé, et qui a avec M. Gaudefroy, une certaine ressemblance physique.

Le mouvement de la population. — Pendant le mois de mai, l'état-civil a enregistré : 340 naissances, 202 décès et 18 mort-nés. Il y a eu 105 mariages et divorces. Parmi les naissances 267 étaient légitimes et 57 illégitimes; parmi les mort-nés, 14 étaient légitimes et 4 illégitimes.

Les causes de décès ont été les suivantes :

Fièvre typhoïde (ou muqueuse) 2; coqueluche 5; Diphtérie (croupe, angine couenneuse), 1; phtisie pulmonaire 36; méningite tuberculeuse 3; autres tuberculoses 3 : cancers et autres tumeurs 6; méningite simple 1; congestion et hémorragies cérébrales 9; paralysie sans cause indiquée 2; ramollissement cérébral 1; maladies organiques du cœur 7.

Bronchite aiguë, 7; bronchite chronique, 16; Pneumonie, broncho-pneumonie, 24; diarrhée, gastro entérite, dysenterie, 19; maladies cholériformes. 3: fièvre et peritonite puerpérales, 3; débilité congénitale, vice de conformation, 9; sénilité, 5; suicides, 2; autres morts violentes, 4; autres causes de mort, 39.

Le Tiers-Ordre de Saint-François (Fraternité des hommes) fera dimanche prochain, son pèlerinage à l'église du Sacré-Cœur, et assistera à cet effet à la messe de sept heures. Nous avons annoncé qu'une neuvaine est célébrée dans cette église, qui est pour Roubaix ce qu'est pour Paris la basilique de Montmartre, l'église votive de la ville.

Aux exercices de cette neuvaine s'ajoute la solennité du triduum ordonné par Léon XIII en l'honneur du Sacré-Cœur dans toutes les *églises du monde entier*. La journée de dimanche sera donc pour cette église une double solennité : la fête patronale de la paroisse et la clôture du triduum. Le jour ne pouvait donc être mieux choisi par les tertiaires, à qui le R. P. Pascal, leur directeur, adressera une allocution de circonstance.

Dans l'après-midi du même jour, la statue de saint François d'Assise sera portée à la procession du Saint Sacrement de la paroisse Saint-Joseph. Les membres du tiers-ordre sont invités à lui faire escorte.

Un Triduum dans la paroisse du Sacré-Cœur. — Un Triduum solennel aura lieu les vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 courant, en l'église du Sacré-Cœur, pour les jeunes gens et les hommes de la paroisse.

Nous espérons que tous se feront un devoir d'y assister pour entendre la bonne parole du R. P. Degraeve, *missionnaire diocésain*. La grande nef de l'église sera exclusivement réservée aux hommes.

A la « Jeanne d'Arc ». — La réunion mensuelle de la *Jeanne d'Arc*, société de secours mutuels, aura lieu le dimanche 11 juin, à quatre heures précises, au local habituel, café du Demi-Cercle, place Notre-Dame.

Ordre du jour : Paiement des cotisations; questions diverses.

A la «Jeunesse Républicaine Anti-Collectiviste. — On nous prie d'insérer l'avis suivant : Le comité de la « Jeunesse Républicaine Anti-Collectiviste » prie les membres de bien vouloir assister à la réunion mensuelle obligatoire qui aura lieu le vendredi 9 juin, à huit heures et demie précises, chez M. Eugène Willem, place Nadaud.

Des questions très importantes seront examinées à cette réunion.

La Saint-Médard. — De quelque façon qu'on retourne les différents proverbes concernant ce saint populaire, on retrouve toujours cette peu rassurante prophétie :

S'il pleut à la Saint-Médard,
Il pleuvra quarante jours plus tard !

Rendons-lui grâce : il n'a pas plu hier. Et pourtant l'on avait eu des craintes. Mercredi soir, le ciel, si beau depuis plusieurs jours, s'était subitement assombri et l'on redoutait la pluie. Mais jeudi, vers midi, le soleil a fait sa réapparition.

Cette année, Saint-Médard ne sera parvenu qu'à attiédir singulièrement la température tout à fait anormale, dont nous étions favorisés depuis plusieurs jours.

Les Anciens Combattants de 1870-71. — Les membres de l'*Ancienne*, société des Anciens Combattants de 1870-71, tiendront leur réunion trimestrielle, le dimanche 11 juin, à six heures du soir. Ordre du jour : Paiement des cotisations ; réception de nouveaux membres ; communications diverses très importantes.

Le meilleur, le plus pur, le plus fin de tous les beurres est le beurre d'Oostcamp, **rue du Bois, 13, et dépôts succursales.**

Le kil. 3.20.

Beurre demi-sel, en mottes de deux kil., **2.95** le k. Beurre salé, en pots, conservation garantie, **2.75** le kil.

Téléphone. On porte à domicile. 50230

Depuis longtemps je souffrais de mauvaises digestions et de douleurs d'intestins. Grâce aux Pilules du Dr Somer, j'ai bon appétit, je digère bien et me porte à merveille, H. S., à R. (n° 72).

Dépôt : Pie Boyaval, 169, rue de Lannoy, Roubaix. 736

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

La Conférence sur l'Expansion coloniale. — La conférence que M. J. Mouraux, professeur au Lycée, donnera samedi à huit heures et demie soir à l'hôtel du Cygne (salle des Crick-Sicks) est destinée à l'Association des anciens élèves du Lycée, mais les personnes qui désireraient y assister, pourront avoir des cartes d'entrée chez M. Fleuriau, secrétaire, rue Carnot ou chez M. Chantret, au Lycée.

A la Bibliothèque communale. — La commission de la Bibliothèque s'est réunie, dans l'après-midi de jeudi, sous la présidence de M. Sénélart, adjoint. Cette commission s'est occupée de l'acquisition de divers ouvrages destinées à enrichir notre bibliothèque.

Le recensement des chevaux. — Comme nous l'avons précédemment annoncé, le recensement des chevaux a commencé hier jeudi, place Thiers, de sept à onze heures du matin et de deux à cinq heures du soir.

Un hangar abritait les membres du bureau composé comme suit : M. Guy Boscal de Réals, lieutenant au 1er escadron du train des équipages, *président* ; MM. Bernard, vétérinaire au même escadron ; Martin, secrétaire; Bercelle, chef du bureau militaire à l'Hôtel-de-Ville ; Diéval, adjoint au maire et Desurmont fils, membres civils. Plusieurs centaines de chevaux ont été examinés. Les opérations continueront les 9, 10, 12 et 13 courant.

Le concours de sténographie de l'Association Sténographique unitaire. — Dimanche dernier a eu lieu à Paris, dans la salle des fêtes du Palais de Trocadéro, sous la présidence de M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes, la distribution des prix aux lauréats des examens et concours organisés chaque année par l'Association Sténographique unitaire et qui ont eu lieu cette année les 23 et 30 avril.

Vingt-quatre auditeurs des cours de Tourcoing et Roubaix ont été reçus comme suit : Degré supérieur ; M. J. W. — Degré moyen : M. C. Vandevegaete. — Degré élémentaire : Mlle J. Petit ; MM. A. Bardiaux, C. Bardiaux, P. Cornille, F. Coucke, N. Dehann, L. Delgatte, A. Desurmont, J. Leburgue, G. Leduc, D. Lejeune, E. Renard, T. Verdonck.

Examen préparatoire : P. Béghin, V. Boutens, G. Delobel, P. Desbonnet, A. Destombes, A. Duhayon, E. Faveur, P. Leporcq, J. Tugler.

Récompenses spéciales : Examen préparatoire, médaille de bronze au plus jeune élève reçu, M. Albin Destombes, (12 ans), élève du pensionnat St-Michel, à Tourcoing.

Degré élémentaire, médaille d'argent au plus jeune élève reçu : M. Cl. Bardiaux (11 ans 1/2), du cours de Roubaix.

Ces résultats prouvent une fois de plus que la méthode Prévost-Delaunay est parfaitement susceptible d'un enseignement public et qu'elle n'est pas si compliquée ni d'une étude si difficile qu'on ne l'a quelquefois avancé.

Le meurtre des Phalempins. — Pendant la journée de jeudi, il ne s'est rien produit, se rapportant à ce meurtre enfin éclairci.

Du reste l'enquête est terminée à Tourcoing et on attend d'un moment à l'autre l'arrestation du coupable maintenant connu.

La police continue à suivre sa piste.

Les funérailles de Barthier la malheureuse victime de ce drame, auront lieu ce matin, à sept heures trois quarts.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LHUILIER-CASTELAIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Monsieur Alexandre Lhuilier**, ancien brigadier au télégraphe, à **Roubaix**, *époux de* Dame **Joséphine Castelain**, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 8 juin 1899, dans sa 64e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 10 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi, Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Congo, 175.

LILLE

Le déclassement des remparts et de la citadelle de Lille. — Voici, d'après la *France militaire*, le résumé de la délibération de la commission de l'armée relative au déclassement de certaines places — et dont nous avons parlé hier :

« L'ordre du jour appelle la lecture de divers rapports qui ont occupé toute la séance. C'est d'abord le rapport de M. Forest sur le classement des places fortes. Une discussion s'engage à la suite des conclusions de ce rapport.

» M. le lieutenant-colonel Guérin estime qu'il y a de sérieux inconvénients à ordonner la suppression de quelques places fortes. Sans doute, il reconnaît les avantages de l'offensive et il en est partisan; mais il faut à une armée des points d'appui en nombre suffisant et d'une valeur réelle. Il y a trop peu de distance entre la capitale de la France, les frontières du Nord et de l'Est pour qu'on songe à découvrir celles-ci.

» M. de Mun expose qu'il est peut être difficile à la Commission de se prononcer sur une question technique. »

» M. Forest répond qu'il reste entendu que la Commission ne s'occupe pas de la question au point de vue technique, qu'elle ne peut trancher et qui demanderait l'adjonction d'un commissaire du gouvernement si un débat devait s'ouvrir à la tribune de la Chambre. Si, ajoute-t-il, on trouve qu'il y aurait à maintenir en 2e classe un certain nombre de places *fortes passés à la 3e, il suffira de demander des crédits pour effectuer cette élévation de classe.*

» M. Mézières ajoute que si un certain nombre de spécialistes déclarent qu'il est bon que les troupes sachent qu'elles ont derrière elle des places de refuge, ce n'est pourtant pas là l'avis de tous les officiers, il s'en faut.

» M. Boudenoot prie M. le rapporteur de demander pourquoi le gouvernement, qui maintient la place de Perpignan, ne maintient pas celle de Lille. Les autorités de Lille sont émues de la décision qui supprime les fortifications de la ville. Il s'incline devant la décision des autorités compétentes, mais en faisant remarquer que la neutralité de la Belgique, sur laquelle elles semblent compter, n'est pas une chose nécessairement certaine.

» Il y aurait peut-être lieu d'augmenter le nombre des ouvrages de 2e classe et d'accroître leurs moyens de défense, sauf à abandonner plus complètement les ouvrages de 3e classe. La question intéresse des villes très importantes, telles que Roubaix, Tourcoing.

» M. Mézières répond qu'une des idées de la conférence réunie à La Haye est d'empêcher des représailles sur les villes industrielles et sans défense. Du reste, Lille continuera à être défendue par des ouvrages détachés.

» Après discussion, les conclusions du rapport de M. Forest sont adoptées à l'unanimité moins une voix.

» M. Forest donne ensuite lecture de son rapport sur le déclassement d'un certain nombre de places fortes. Les conclusions en sont adoptées. »

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 8 juin 1899

Présidence de M. MARTIN, vice-président

Le vol de la rue de Mouvaux, à Roubaix. — On se rappelle l'audacieux cambriolage commis il y a quelques mois, chez M. Dubar, rue de Mouvaux, à Roubaix.

Cinq prévenus viennent s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle ; quatre sont en prison depuis deux mois environ, Cyrille Josson, 27 ans, rattacheur, à Roubaix ; Carlos Cassart, 31 ans, cabaretier, 46, rue Meyerbeer ; Clemence Montens, femme Martens, 27 ans, ménagère, à Roubaix, rue Meyerbeer; Alphonse Liétaer, 27 ans, ferreur, l'ami de cette dernière. La femme de Tassart, Malvina Derin, 28 ans.

Les faits. — Dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 février dernier, des malfaiteurs s'introduisaient chez M. Dubar, en démolissant le mur de côté, donnant sur un couloir de la cour du Lapin Noir; ils firent, sans se gêner une ouverture de 80 centimètres de haut, de 50 centimètres de large qui leur permit de pénétrer facilement. Là ils enlevèrent des montres, des bijoux, des tissus.

L'enquête, très habilement menée par M. Lecomte, commissaire de police, apprit qu'un jour Cyrille Josson avait essayé de vendre plusieurs de ces bijoux à Marie Toebaert, rue Turgot.

Tassart et sa femme avaient recélé une partie de ces objets. Une malle de tissus volés, qu'ils avaient chez eux, fut déposée chez leurs voisins, Liétaer et Céline Montens.

Les débats. — M. Lecomte a d'abord raconté les constatations qu'il a faites. Après lui ont été entendus M. Dubar et plusieurs autres témoins.

Tous les prévenus sont mal notés : Cyrille Josson a déjà encouru huit condamnations, il est en outre expulsé.

Me Barbe défend Tassart et sa femme, Me Pavot défend Liétaer et Me Drillon la femme Montens.

La condamnation. — Le Tribunal semble trouver en Josson l'un des auteurs mêmes du vol. Il le condamne en cinq années d'emprisonnement.

Quant aux autres, — complices par recel, — il leur inflige, proportionnellement à leur culpabilité dans cette affaire :

A Carlos Tassart, 6 mois de prison ; à Malvina Derin, femme Tassart, 8 mois ; à Alphonse Liétaer et à Clémence Montens, 1 mois de prison.

UNE RIXE DE CABARET, assez banale, amène Klébert Valès, un jeune homme de dix-sept ans, sous la prévention de coups et blessures à Charles Vandezyppe.

Vandezyppe se porte partie civile et Me Parmentier réclame en son nom 1,000 francs de dommages-intérêts. Valès est défendu par Me Wibaux, qui plaide l'excuse de provocation.

Le Tribunal condamne à quinze jours de prison Klébert Valès auquel il fait application de la loi Bérenger ; il accorde à Charles Vandezyppe une somme de 150 fr. à titre de dommages-intérêts.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 7 juin 1899.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président.—Voici les adjudications auxquelles il a été procédé mercredi. — I. — VILLE DE ROUBAIX, à vendre par suite de licitation et sur baisse de mise à prix, 2 maisons sises rue de Lille, l'une portant le numéro 12, avec salon, salle à manger, cour, un étage; l'autre, avec porte-cochère, portant les numéros 14 et 16. Aucun adjudicataire ne surenchérissant, Me Houzé est déclaré adjudicataire, pour la mise à prix de 65,000 fr.

II. — VILLE DE TOURCOING. — 1er lot : Rue de Paris n° 19, une belle maison à usage de rentier, et 148 mètres carrés de fonds, cour, jardin; mise à prix, 8,000 francs, à Me Rombaut pour 10,000 francs.

2e et 3e lots : Une série de maisons, louées verbalement et par mois, rue de Paris, portant les numéros 37, 39, 41 et 43; avec 3 ares 76 centiares de terrain, une au coin de la rue Debuchy et de la rue de Paris, portant le numéro 47 de la rue de Paris, et enfin cinq maisons dans la rue Debuchy, numéros 24, 26, 28 et 30. Mise à prix, 26,000 francs. Me Desmazières est adjudicataire pour 38,000 francs.

III. — Une maison sise à Wasquehal, au Blanc-Seau, rue du Chemin de la Planche-au-Riez, maison à usage d'habitation, et divers locaux et dépendances (256 mètres carrés) avec un atelier de teinturerie et le matériel qui en dépend, immeuble par destination, à vendre sur la mise à prix de 15,000 francs. Aucun amateur autre que Me Godron qui est alors déclaré adjudicataire pour 15,000 francs.

IV. — COMMUNE DE CYSOING. — 1er lot : A vendre la nue-propriété de deux maisons, l'une à usage de ferme, l'autre à usage de boucherie, avec 38 ares de terrain, étables, granges, abattoir, sises rue St-Amand, ancienne rue de Vicoigne.

Mise à prix : 4,000 fr. ; Me Godron les obtient pour 10,000 fr.

2e lot : Nue-propriété de 23 ares 70 centiares de terre labourable au quartier des Vogettes; mise à prix 300 fr.; à Me Houzé pour 800 fr.

— *Audience du jeudi 8 juin.* — Présidence de M. PAUL, président. — A PROPOS D'AUTOMOBILES. — Le Tribunal a statué par un jugement avant de faire droit dans le procès intenté par M. Losfeld aux coureurs Ruinaert et Courbe.

Il décide que si les conducteurs d'automobiles ont incontestablement le droit de faire marcher leurs machines sur la voie publique, c'est seulement lorsqu'ils s'en servent pour véhiculer ou se promener, mais non pas pour se livrer à des évolutions fantaisistes autour d'un cheval ; que de même, si l'on peut et même si l'on doit corner, il faut le faire lorsque c'est utile, et non pas sans raison, pour effrayer des bêtes ; sinon la responsabilité du conducteur se trouverait engagée.

Mais, comme les parties sont en désaccord sur les faits, Courbe et Ruinaert prétendent avoir seulement passé sans corner outre mesure, le Tribunal ordonne une enquête pour préciser les circonstances de l'accident.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du jeudi 8 juin.* — ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS. ARRÊT. — La seconde chambre de la cour confirme la condamnation de M. Dumortier à restituer à la *Prévoyance* les 1,428 fr. d'indemnité payés par cette Compagnie à l'ouvrier blessé; mais elle réduit de 500 fr. à 27 fr. les dommages-intérêts dus par M. Dumortier à ladite Compagnie.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 8 juin 1899.* — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de son greffier, M. Duthy, et de M. Buns, huissier-audiencier. M. Lecomte, commissaire de police, occupe le siège du ministère public.

Soixante affaires environ sont inscrites au rôle, toutes de minime importance.

POUR AVOIR ARRACHÉ DES FLEURS SUR UNE TOMBE au cimetière, Irma Verboest et Louise Vanoteghem sont condamnées à un franc d'amende après avoir été admonestées sévèrement par M. le juge de paix, qui leur fait remarquer toute l'inconvenance de leur acte.

AFFAIRE DE VOIRIE. — Georges Deleporte a fait placer, sans autorisation, une goulotte dans le fil d'eau et a fait surélever la chaussée. Le tribunal lui inflige un fr. d'amende et ordonne le rétablissement de la chaussée dans son état primitif, dans le délai de 15 jours.

UN POCHARD ENDURCI, c'est Adolphe Desnoulet, commissionnaire public, qui, au dire de l'agent verbalisateur, est toujours saoûl. Il attrappe 5 francs d'amende et un jour de prison pour la récidive.

AUTRES CONTRAVENTIONS. — Pour avoir frappé Anaïse Ansart et Maria Dermoncourt, Léon Etienne est condamné à un jour de prison par défaut. — Les autres violences sont punies de 1 à 3 journées de travail. — Ferdinand Delporte a tenu un jeu de hasard, dit « tourniquet » ; 6 fr. d'amende.

L'audience est levée à 10 heures 1/2.

Trois résultats différents. — Fignévelle (Vosges), le 27 avril 1898. Je puis attester l'efficacité du Baume Victor. Je l'ai employé contre des maux de dents qui me faisaient atrocement souffrir. J'ai obtenu avec quelques frictions sur les joues le soulagement attendu. Mon frère a employé le Baume avec succès contre une entorse. Ma mère, qui par suite d'une chute ne pouvait faire un pas, ayant une jambe froissée, a pu vaquer à ses occupations au bout de quelques jours.

47616d PARISOT Joseph (Sig. lég.)

NORD

Wignehies. — *Un incendie allumé par la foudre.* — Mercredi matin, vers quatre heures, un violent orage a éclaté sur Fourmies et les environs.

La foudre est tombée sur la maison de M. Darras-Barelier, menuisier et marchand de meubles, rue Nationale, à Wignehies, et a communiqué le feu à un grenier dans lequel étaient déposés une grande quantité de meubles.

L'étage supérieur, le plancher, ainsi que les meubles qui étaient renfermés dans le grenier, ont été la proie des flammes.

Grâce à la pluie abondante dès le commencement de l'incendie et aux torrents d'eau déversée par trois pompes manœuvrées par les habitants et les autorités de la ville, on put préserver les habitations voisines.

Les pertes sont évaluées à 18,600 francs. Il y a assurance.

PAS-DE-CALAIS

UN DRAME A MARŒUIL. — Une jeune fille tuée à coups de revolver. — Suicide du meurtrier. — Un terrible drame a mis en émoi, jeudi à midi, la paisible commune de Marœuil, située à huit kilomètres d'Arras. Un sieur Veniez Edouard, célibataire, âgé de 39 ans, cabaretier et maréchal, a tué, de trois coups de revolver à la tête, une jeune fille de 21 ans, Fortine Baron, et s'est fait justice ensuite, en se tirant un coup de revolver au milieu du front. Tous deux ont succombé ; la mort a été instantanée.

La jalousie a été le mobile du crime.

PROSPECTUS, CIRCULAIRES, à prix réduits. — Prospectus depuis **quarante centimes le mille.** Imprimerie ALFRED REUX, Roubaix. 49637

ELLE PEUT DANSER DE NOUVEAU

A présent, lorsque les jeunes gens dansent avec entrain le dimanche au son du chalumeau du père Badine, sa fille est au nombre des danseurs. Pendant près de deux ans elle s'était absentée de ces joyeuses réunions hebdomadaires. Non qu'elle fut boudeuse ou jalouse ou même rancunière, loin de là ! Certes, Marie Badine n'était pas de celles qui s'imposent une punition dans le but de contrarier les autres. Du reste, il *ne faut pas* oublier qu'elle n'avait que vingt ans. N'est-ce pas, après tout, l'âge où l'on voit tout couleur de rose ? Si à vingt ans on ne se sent pas envie de danser c'est tout simplement que l'on ne se sent pas dans son assiette.

Il nous est facile d'expliquer pourquoi Mlle Marie s'était si longtemps abstenue de danser — c'est qu'elle était malade. Il faut avouer que la jeunesse et la maladie ne vont guère bien ensemble. On se représente plutôt les personnes d'un certain âge et qui ont fait des imprudences dans leur jeunesse, comme étant celles qui doivent plus ou moins souffrir de telle ou telle maladie. Alors, quelle est donc l'affreuse vérité ? — La voici : la maladie et la mort s'en prennent de préférence aux jeunes gens, depuis l'enfant à la mamelle jusqu'à la personne qui commence à ressentir le déclin de l'âge.

Ce dont souffrait Mlle Badine, les médecins n'auraient pu le dire au juste. Les symptômes de son mal étaient nombreux. Jusqu'alors elle avait toujours fait honneur aux repas de la famille, mais désormais elle ne pouvait presque plus rien manger. Si on la pressait de prendre tel ou tel met, elle répondait invariablement qu'elle n'avait pas d'appétit pour cela. Dès qu'elle mangeait le moindre morceau, elle se plaignait de nausées et de douleurs d'estomac. Souvent elle souffrait des reins et des côtés. Aucun traitement ni aucun remède n'avaient pu la soulager.

Son teint pâlit et elle devint jaune comme de la cire. Ses forces l'abandonnaient d'un dimanche à l'autre et finalement elle cessa de prendre part aux récréations de ce jour-là. Bien loin de pouvoir danser, la pauvre jeune fille pouvait à peine se traîner. Elle était d'une faiblesse excessive, et elle avait les traits tirés par la souffrance.

Elle souffrait surtout d'une névralgie qui lui causait d'affreux maux de tête. Les souffrances semblaient redoubler pendant la nuit et étaient accompagnées d'un bourdonnement continuel dans les oreilles. Il lui était tout-à-fait impossible de se reposer et de dormir.

Faisant allusion à cette triste époque dans une lettre en date du 3 avril 1898, Mlle. Badine dit :

« Le moindre bruit me bouleversait, et plus rien ne me faisait plaisir. Avec le temps ma faiblesse devint si grande que je ne pouvais même plus me tenir debout. J'étais des plus mélancoliques et tout à fait abattue. Le soleil n'avait plus d'éclat pour moi et le rire des autres me semblait une moquerie. Je souffrais tellement de la tête que je ne savais où me mettre. S'il m'arrivait de vouloir marcher, je chancelais et trébuchais à chaque pas. Dans un tel état je pensais que j'allais mourir et cependant cela me semblait bien cruel de quitter cette vie à vingt ans ! Aucune lueur d'espérance n'apparaissait. J'en avais le cœur brisé !

Un jour cependant, que j'étais plongée dans la tristesse, le facteur remit à mon père une petite brochure qu'il m'apporta. Je la parcourus machinalement. Il y était question de guérisons radicales de sérieuses maladies, quelques-unes, même, ressemblant à la mienne, et qui avaient été opérées par une préparation appelée la Tisane américaine des Shakers. Le raisonnement du petit livre et les témoignages qu'il contenait me convainquirent. Je m'en procurai deux flacons sur-le-champ. Je me sentis soulagée dès les premières doses. Mes maux de tête diminuèrent et je pus alors me livrer au sommeil. En continuant cet extraordinaire traitement je pus bientôt prendre des aliments sans en souffrir ; je repris de l'embonpoint et des forces. Quatre flacons de votre remède ont suffi à me rendre la santé. J'étais enfin sauvée, grâce à la Tisane américaine des Shakers. Comment puis-je vous exprimer toute ma reconnaissance ? » (Signé) Marie Badine, à Moiry, St. Parize-le-Châtel (Nièvre). Légalisation : Le Maire Georges Bourre.

Pour recevoir *franco* un exemplaire du petit livre qui a tant contribué à la guérison de notre jeune correspondante, s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50 ; 1/2 flacon 3 fr. Dépôt dans les principales pharmacies. Dépôt général Fanyau, pharmacien, Lille, Nord (France). 47617d

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX. — 17 rue de la Gare

TOURCOING. — 6 & 8, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le Crédit Lyonnais se charge des opérations suivantes :

Achats et ventes de titres de toutes natures sur les places françaises et étrangères.

Paiement immédiat de tous les coupons dont le prix est connu.

Paiement immédiat des arrérages de titres nominatifs des Compie P.-L.-M., Midi, Ouest, Bone, Guelma, Ouest Algérien, etc., etc., dont il estampille les certificats.

Régularisations de Titres, renouvellement de feuilles de coupons, échanges, conversions, transferts, productions aux faillites, etc.

Souscriptions SANS FRAIS à toutes les émissions.

Garantie contre les risques de remboursement au pair. 2—33060—44375

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SES AGENCES

à ROUBAIX, 30, Grande-Rue et rue Carnot, à TOURCOING

Se chargent des opérations suivantes : Escompte et Recouvrement d'effets de Commerce ; Avances sur titres ; Ordres de Bourse Paris, Bruxelles, Londres, etc.; Achats et Ventes de Monnaies étrangères ; Lettres de Crédit et Chèques sur tous pays ; Avances sur Warrants et Marchandises; Comptes de dépôts remboursables à vue.

BONS A ÉCHÉANCE

4 ans 3 1/2 % — 3 ans 3 %

Garde de tous titres, Location de coffres-forts 46325—47225

BLINDAGE DE BOBINOTS, ouvrages divers, étripennes en métal, Veuve **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Galvani, 44, Roubaix.

LA CORRIDA DU 18 JUIN

Voici la composition des deux cuadrillas qui accompagneront Mazzantini et Bonarillo le 18 juin.

Cuadrilla Mazzantini : Matador : Luis Mazzantini ; Banderilleros : Tomas Mazzantini, José Galea, Bernardo Hierro ; Picadores : Rafaël Alonso (El Chato), José Fernandez (Largo) ; Puntillero : Mariano Comas.

Cuadrilla Bonarillo : Matador : Francisco Bonar y Casado (Bonarillo); Banderilleros : Luis Regalero, Ramon Laborda, Valentin Conde; Picadores : Nicasio Soria, Juan Gallardo.

Mazzantini amène de plus d'Espagne le personnel complet de toril, les monos-sabios et les alguazils.

On nous prie de rappeler au public que toutes les places des Arènes sont numérotées et que la location est ouverte aux bureaux habituels : à Roubaix, chez M. Jubé, 5, rue de la Gare; à Lille, chez M. Perreau, 2, rue Esquermoise, et à Tourcoing, chez M. Lefèvre-Six, Grande-Place.

LA VIE SPORTIVE

(De nos correspondants particuliers)

CYCLISME

Le match Miller-Muller. — S'il faut en juger par les apparences, le match de dimanche prochain à Roubaix ne sera pas un match ordinaire. Les deux rivaux Miller et Muller semblent, en effet, vouloir y apporter, en plus de leur courage ordinaire, un amour-propre qu'expliquent d'ailleurs les circonstances dans lesquelles ce match a été conclu. Suivant une expression un peu triviale, mais bien juste, « ils en veulent », et il est probable que durée à part, leur lutte de dimanche sera une réédition du duel féroce des 100 heures.

Hier encore, à l'entraînement, Miller et Muller ont roulé longtemps derrière des entraîneurs à une allure qui fait croire que tous deux ne se ressentent aucunement de leurs récents efforts. L'un et l'autre sont d'ailleurs pleins de confiance, Muller parce qu'il a fini devant Miller dimanche dernier dans les 24 heures, et le gagnant des 100 heures parce qu'il attribue uniquement sa défaite à une indisposition passagère. Ce qui est certain c'est qu'il n'a jamais paru marcher mieux qu'en ce moment.

On verra cela dimanche.

Au Vélo-Club Théo. — La course de 200 kilomètres, organisée pour le 11 juin, par le Vélo-Club Théo, est remise à une date ultérieure, par suite de la réunion du Vélodrome.

TIR

Tir à l'arme de guerre à Roubaix. — *Résultats du grand concours international donné du 30 avril au 4 juin au stand du Tir National, Grande-Rue, 311, et comportant 2.000 francs de prix.* — Prix d'honneur aux tireurs ayant obtenu le plus grand nombre de mouches aux catégories A et B à 200 mètres : 1er prix Henri Vandaele Roubaix, 110 mouches; 2e Léon Ego, Roubaix, 56 mouches; 3e Arthur Desrousseaux, Roubaix, 50 mouches; 4e Florimond Provoyeur, Roubaix, 38 mouches (au sort); 5e Charles Tonnel, Tourcoing, 38 mouches (au sort).

Catégorie A. — Toutes armes à 200 mètres. — (Le même tireur ne peut obtenir qu'un seul prix dans l'une des trois divisions de cette catégorie.)

Haut nombre : Maximum des points 25. 1er prix. Jules Courquin, Bourbourg, 25 points ; 2e Parchault, adjudant au 3e génie, Arras, 25 p. ; 3e Victor Dewailly, Hem, 24 ; 4e Henri Jourdeuil, Roubaix, 24 ; 5e Henri Vandaele, Roubaix, 24 ; 6e Charles Cauët, Roubaix, 24 ; 7e Stasino, Tourcoing, 24 ; 8e Félix Hembise, Prévent (Somme), 23 ; Victor Leclercq, Hem, 23.

10e Victor Thellier, Lille, 23; 11e Gaudin, Roubaix, 23; 12e Oscar Briffaut, Hem, 23; 13e Louis Dillies, 23; 14e Henri Vantroys, Roubaix, 23; 15e Emile Lefebvre, Tourcoing, 23; 16e Elisée Blot, Wizernes (P.-de-C.) 23 ; 17e Braquaval, Tourcoing, 23; 18e Denonne, Hem, 22; 19e Hector, Roubaix, 22; 20e Pierre Dutrieux, Hem, 22; 21e Rouzé, Hem, 21; 22e Louis Knorr, St-Quentin, 20.

Bas nombre : Minimum des points, 5. — 1er prix. Arthur Desrousseaux, Roubaix, 6 points. 2e, Payelle, Hem, 7 points. 3e, Eugène Vancampen, Roubaix, 8 points. 4e, Albert Dubocage, Roubaix, 9 points. 5e, Sieuw, Tourcoing, 9 points. 6e, Louis Raux, Roubaix, 9 points. 7e, Léon Masson, Roubaix, 10 points. 8e, Parent, Roubaix, 10 points. 9e, Paul Beulois, Roubaix, 10 points. 10e, Duprez, Tourcoing, 10 points. 11e, Jules Bonte, Roubaix, 10 points.

Belle balle. — au plus près du centre : 1er prix Léon Ego, Roubaix, 2 mm 44[20; 2e Wardavoir, id., 3 mm 40[20; 3e Jean Lerat, id., 4 mm 5[20; 4e Charles Flament, Bully (Pas-de-Calais), 7 mm 16[20; 5e Aimé Lesne, Lille, 8 mm 2[20; 6e François Badar, Roubaix, 9 mm 10[20; 7e Joseph Waetjens, Tourcoing, 10 mm 3[20; 8e Désiré Debuisne, Roubaix, 13 mm 3[20; 9e Charles Tonnel, Tourcoing, 14 mm 3[20; 10e Florimond Provoyeur, Roubaix, 14